

Manuel d'entretien de votre piscine

SOMMAIRE

EN CAS DE PROBLEME :	PAGE 15
<i>Mon eau devient trouble :</i>	PAGE 15 et PAGE 22
<i>Mon niveau d'eau baisse régulièrement :</i>	PAGE 15
<i>Il n'y a pas de chlore dans ma piscine (selon le test) :</i>	PAGE 15
<i>Il y a trop de chlore dans ma piscine :</i>	PAGE 15
<i>Ma piscine est fendue :</i>	PAGE 15
<i>Mon horloge se dérègle tout le temps :</i>	PAGE 16
<i>Des grosses bulles bruyantes sortent des refouleurs :</i>	PAGE 18
<i>Ma pompe semble marcher, mais l'eau ne circule pas (ou peu) :</i>	PAGE 16
<i>Ma pompe ne s'allume plus :</i>	PAGE 16
<i>Mon aiguille de chlorinateur ne marche pas bien :</i>	PAGE 17
<i>Ma cellule (grille) de chlorinateur est cassée :</i>	PAGE 17
<i>Ma piscine est toujours sale :</i>	PAGE 17
<i>Mon projecteur ne marche plus :</i>	PAGE 17
<i>Mes chaussettes se déchirent tout le temps :</i>	PAGE 18
<i>Mon robot blanchit ou devient collant :</i>	PAGE 18
QUESTIONS ET RÉPONSES :	PAGE 19
<i>Quel est le niveau idéal de l'eau dans ma piscine? :</i>	PAGE 19
<i>A quoi servent les chaussettes de skimmer ? :</i>	PAGE 19
<i>Quand faut-il rajouter du sel ? :</i>	PAGE 19
<i>Quelle sorte de sel dois-je mettre dans ma piscine ? :</i>	PAGE 19
<i>Quand faut-il rincer le filtre ? :</i>	PAGE 19
<i>Qu'est-ce que le PH ? Est-ce important ? :</i>	PAGE 19
<i>Qu'est-ce que le TAC (alcalinité) ? Est-ce important ? :</i>	PAGE 20
<i>Qu'est-ce que le stabilisateur de chlore ? Dois-je en utiliser ? :</i>	PAGE 21
<i>Qu'est-ce que le taux de phosphate ? Est-ce important ? :</i>	PAGE 21
<i>Comment faire baisser un taux de chlore trop élevé ? :</i>	PAGE 15
<i>Ma piscine a "tourné" (eau trouble, traces brunes ou vertes sur les parois), que faut-il faire ? :</i>	PAGE 22

NETTOYAGE DU FILTRE : PAGE 7

UTILISATION DE L'ASPIRATEUR : PAGE 7

FRÉQUENCE DES ENTRETIENS : PAGE 8

LES ENNEMIS DE L'EAU CLAIRE : PAGE 9

LA FILTRATION : PAGE 10

LA POMPE : PAGE 10

LE CHLORINATEUR : PAGE 11

LE FILTRE À SABLE : PAGE 13

LE FILTRE À CARTOUCHE : PAGE 14

LE BULLEUR : PAGE 14

LES JETS DE SPA : PAGE 14

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE : PAGE 24

IMPORTANT

1- AVERTISSEMENT

Le matériel proposé par Bleu Piscines et les méthodes observées par les installateurs qui vous ont été recommandés sont rigoureusement sélectionnés pour :

- offrir le maximum de sécurité aux utilisateurs
- simplifier et minimiser l'entretien de votre piscine
- garantir une durée de vie maximum aux équipements

Ce manuel et les conseils dispensés par Bleu Piscines, avant, pendant et après la livraison de votre piscine ont pour objectif de vous apporter toutes les informations nécessaires à l'entretien et à l'utilisation de votre piscine. En tant qu'utilisateur et responsable de l'entretien, vous devez cependant être conscient des points suivants :

- L'entretien et l'utilisation d'une piscine demande un certain nombre de connaissances et de compétences afin d'éviter de mettre en péril la sécurité des utilisateurs et de l'équipement.
- L'acquisition de ces compétences et leur mise en oeuvre sont de votre responsabilité.
- Bleu Piscines met à votre disposition un grand nombre de documents vous permettant de développer vos compétences. Nos techniciens sont également à votre entière disposition pour répondre à toute question concernant l'univers de la piscine. En cas de demande, nous acceptons de nous déplacer gratuitement pour répéter toutes les instructions données au moment de la livraison de la piscine. Compte tenu de l'énergie et des moyens que nous consacrons à éviter tout problème de ce type, nous estimons qu'il n'est pas fondé de nous tenir pour responsable des erreurs de manipulation ou d'utilisation résultant d'un manque de qualification. L'expérience nous a démontré qu'il est impossible d'envisager par avance tous les cas de figures et toutes les circonstances dans lesquelles les utilisateurs peuvent endommager leur équipement ou utiliser leur piscine. Nous vous encourageons vivement à faire appel à nous en cas de doute sur les données techniques concernant vos équipements.
- Si l'acquisition des compétences minimum nécessaires au bon fonctionnement de votre équipement vous semble impossible ou trop rébarbative, faites appel à une société spécialisée dans l'entretien de piscines.
- Tout aménagement réalisé dans la zone piscine après notre intervention est susceptible de générer des problèmes de fonctionnement ou d'utilisation. Il en est de même pour tous les ouvrages, même s'ils existaient au préalable, qui n'ont pas été portés à notre connaissance ou dont les caractéristiques techniques ne nous ont pas été précisément communiquées.
Portez une attention particulière à la gestion des eaux de pluie qui ne doivent pas envahir la piscine et le local technique ni dégrader le sous-sol de la zone piscine. Le local technique

comporte des appareillages électriques dont les normes et la sécurité doivent être respectées. Faites valider votre projet d'aménagement, aussi simple soit-il, par un technicien compétent. Nous sommes, là aussi, à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements concernant notre domaine de compétence.

2- MICRO-FÊLURES

Le revêtement intérieur de la piscine est constitué de gelcoat. Ce matériau est extrêmement dur afin de résister à l'usure. De fait il est également très cassant. Des micro-fêlures ayant l'apparence de cheveux apparaissent couramment sur les flancs ou le fond de la piscine. Ces micro-fêlures n'ont aucune conséquence sur l'étanchéité ou sur la résistance de la piscine et ne constituent qu'un inconvénient purement esthétique. Elles peuvent être présentes dès la fabrication du produit et rester invisibles tant que la poussière ne s'y est pas accumulée. Afin de minimiser l'apparition ou la multiplication des micro-fêlures et d'éviter des contraintes dangereuses pour la structure de la coque, il est impératif de faire reposer votre piscine sur un sol plan et meuble (par exemple un lit de sable ou de poussier de 5 à 10 cm d'épaisseur, dosé à 150 kg de ciment par m3).

3-VIDANGE DE LA PISCINE

Les piscines stérilisées par galets de chlore doivent faire l'objet d'une demi-vidange tous les six mois. Si votre piscine est enterrée, cette opération doit être réalisée seulement par temps sec et après avoir vérifié que le sous-sol n'est pas gorgé d'eau. Le non respect de ces précautions peut mettre en péril votre installation et endommager votre piscine. La poussée d'Archimède due à l'eau contenue en sous-sol peut en effet soulever votre piscine.

LA PISCINE NE DOIT JAMAIS ETRE VIDÉE SI LE SOUS-SOL EST GORGÉ D'EAU.

4-CONSIGNES GÉNÉRALES DE SECURITE

Votre piscine est un objet de loisir. Son utilisation doit toutefois faire l'objet d'un strict respect des règles de sécurité en rapport avec l'eau et ses dangers. Cette utilisation sera entièrement placée sous votre responsabilité. A ce titre, il vous appartient d'envisager tous les risques que peuvent encourir les utilisateurs. Notamment (liste non exhaustive) :

- Ne jamais laisser des enfants sans surveillance dans ou autour de la piscine.
- Ne pas plonger dans la piscine
- Ne pas sauter sur le fond ou la margelle de la piscine
- Si un diffuseur de chlore est utilisé, retirer ce diffuseur pendant l'utilisation de la piscine
- Toujours prendre appui sur le rebord de la piscine pendant la montée ou la descente des escaliers

5-CONNECTION ÉLECTRIQUE DE LA POMPE :

Pour une tension supérieure à 12V, la réglementation interdit formellement la présence d'une connexion électrique quelle qu'elle soit à moins de 3,5m de la piscine. De plus, la ligne électrique alimentant la filtration doit obligatoirement être pourvue d'un disjoncteur différentiel de 30mA.

6-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LA ZONE PISCINE :

Veillez à protéger la piscine contre les apports de ciment, graviers, caillasse, sable, etc. Installez une bâche pendant les travaux. Installez une chaussette sur le skimmer. Nettoyez-la et changez-la dès que nécessaire. Si du béton frais tombe dans l'eau, NE L'ASPIREZ PAS. Attendez 48 heures avant de procéder au nettoyage. Le ciment frais peut boucher votre système de filtration et entraîner des travaux importants de réparation.

7-EQUILIBRE CHIMIQUE DE L'EAU :

Le PH de votre piscine doit impérativement être maintenu entre 6.8 et 7.4. Le taux de chlore doit impérativement être maintenu entre 0.2 et 1.5.
L'excès de CHLORE et/ou de PH est UNE CAUSE MAJEURE DE VIEILLISSEMENT PREMATURE DE LA PISCINE, DES CANALISATIONS ET DES EQUIPEMENTS DE FILTRATION. Il favorise l'osmose, la porosité, les craquelures et la décoloration du revêtement.

8-CORROSION DE L'EQUIPEMENT :

Le chlore et les produits permettant de faire baisser le PH ne doivent PAS être stockés dans le local abritant la filtration. Ces produits dégagent en effet des vapeurs extrêmement corrosives qui endommagent très rapidement les équipements.

POSITIONS DE LA VANNE DE FILTRE (pour filtre à sable)

ATTENTION : - toujours arrêter la pompe pour changer la position de la vanne,
- ne jamais laisser tourner la pompe à vide plus de 1mn

- FILTRATION (Filter): filtration normale
- LAVAGE (Backwash): élimination des impuretés emmagasinées dans le filtre (3 à 6 minutes toutes les 4 à 8 semaines ou quand la pression dépasse 120)
(fait baisser le niveau de votre piscine)
- RINCAGE (Rince): après lavage pour rincer les canalisations (45 secondes env.)
(fait baisser le niveau de votre piscine)
- EVACUATION (Waste): élimination directe de l'eau aspirée
(fait baisser le niveau de votre piscine)
- RECIRCULATION (Recirc) : l'eau est renvoyée dans la piscine sans passer par le filtre
(pour augmenter la pression des jets du spa sur les modèles qui en sont équipés)
- FERME (Closed): position fermée

NETTOYAGE DE LA CARTOUCHE (pour filtre à cartouche)

- 1 - Eteindre (ou débrancher) la pompe.
- 2 - Fermer les vannes (si votre installation est pourvue de vannes) OU mettre le groupe de filtration en hauteur (le haut du filtre à cartouche doit être au-dessus du niveau de l'eau).
- 3 - Ouvrir le haut du filtre et retirer la cartouche
- 4 - Nettoyer la cartouche au jet d'eau, à puissance moyenne
- 5 - Remettre la cartouche en place, vérifier la bonne position du joint et refermer la cartouche
- 6 - Ouvrir les vannes ou remettre le groupe en position
- 7 - Rallumer / rebrancher la pompe.

UTILISATION DE L'ASPIRATEUR

- 1 - Mettre la plaque d'aspiration dans le skimmer box après avoir vérifié la chaussette dans le panier.
- 2 - Brancher le tuyau de l'aspirateur sur l'embout et le manche alu - immerger l'ensemble - remplir le tuyau d'eau et le brancher au centre de la plaque d'aspiration.
- 3 - Aspirer
- 4 - Après la phase d'aspiration : démonter la plaque d'aspiration du skimmer box et nettoyer les paniers si nécessaire (skimmer et pompe, si la pompe est équipée d'un panier). Changer la chaussette si nécessaire.
- 5 - Retirer le tuyau et le manche de la piscine.
- 6 - Vérifier la pression du filtre et, le cas échéant, nettoyer la cartouche (voir ci-dessus).

IMPORTANT : • Toujours arrêter la pompe lors de la manœuvre des vannes (si votre installation comporte des vannes) et lors du nettoyage de la cartouche.
• Ne jamais faire tourner la pompe à vide plus de 1mn.
• Penser à retirer la plaque d'aspiration une fois le nettoyage terminé

FRÉQUENCE DES ENTRETIENS

CHAQUE SEMAINE :

- vérifiez le niveau d'eau de la piscine (2/3 à 3/4 du skimmer)(voir page 19)
- passez l'aspirateur (voir page 7)
- videz le panier du boîtier d'aspiration (skimmer).
- vérifiez la pression sur le manomètre du filtre (normalement entre 0,5 et 1,2 bars) et faites un nettoyage (filtres à cartouche) ou un backwash (si vous êtes équipé d'un filtre à sable) si nécessaire.
- vérifiez visuellement le panier de la pompe (si votre pompe est pourvue d'un panier).
- si vous êtes équipé d'un chlorinateur, vérifiez le taux de sel et les électrodes.
- vérifiez l'heure sur l'horloge.

TOUS LES 1 à 2 MOIS :

- si vous êtes équipé d'un chlorinateur : rajoutez du sel quand l'aiguille du chlorinateur ne peut plus atteindre la zone verte (ou quand le voyant « add salt » est allumé). Vous pouvez rajouter un sac entier en le vidant simplement dans la piscine.

- faites un contrôle de PH. Ajoutez de l'acide ou de la base si nécessaire. Ne versez jamais les produits directement dans le skimmer (voir page 19).

A titre indicatif : Si vous effectuez un contrôle de PH tous les mois, il est rare de devoir ajouter plus d'1/4 de litre d'acide ou de base à la fois pour rééquilibrer votre eau.

- **faites un contrôle de chlore.** Si le taux est supérieur à 1.5 ou inférieur à 0.2, reportez-vous à la page 15.

TOUS LES 6 MOIS :

- modifiez la programmation de l'horloge pour l'adapter à la saison.
- Vérifiez l'état de la pompe et de la grille du chlorinateur.
- **Si vous stérilisez votre piscine à l'aide de galets, vidangez la moitié de votre eau afin d'éliminer l'excès de stabilisant** (voir page 21). ATTENTION : LA PISCINE NE DOIT JAMAIS ETRE VIDÉE SI LE SOUS-SOL EST GORGÉ D'EAU

TOUS LES 5 ANS :

Vérifiez le sable du filtre et changez-le si nécessaire.

ASTUCE POUR LES INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN CHLORINATEUR :

Concentrez-vous sur les opérations de « CHAQUE SEMAINE ». Quand le taux de sel devient insuffisant, faites toutes les opérations de « TOUS LES 1 à 2 MOIS ». Cela vous évitera d'avoir à gérer un calendrier.

Une vérification annuelle de votre installation par un technicien spécialisé est fortement conseillée et pourra alléger votre budget d'entretien. La première visite doit avoir lieu au cours de la deuxième année de fonctionnement.

LES ENNEMIS DE L'EAU CLAIRE

Cette page recense la plupart des paramètres qui peuvent mettre l'équilibre de votre eau en danger.

LA CAUSE LA PLUS FREQUENTE DE PROBLEME EST LA SUIVANTE :

- Pour les piscines au sel : un PH trop fort (voir page 19)
- Pour les piscines aux galets : un excès de stabiliseur (voir page 21)

AUTRE CAUSES :

- **La chaleur** : elle favorise la prolifération des algues et des bactéries. Vos opérations d'entretien demandent un suivi particulièrement attentif en été, surtout si vous êtes équipé d'un chauffage solaire.
- **La pluie** : en provoquant des vidanges liées au surplus d'eau, elle a pour conséquence de faire baisser votre taux de sel. Elle draine également des impuretés (pollution atmosphérique) dans votre piscine. En cas de fortes pluies, surveillez l'aiguille du chlorinateur et refaites un test de PH.
- **Les feuilles** : en se décomposant dans l'eau, les feuilles amènent un surplus de matières organiques qui peut favoriser une multiplication des algues et des bactéries. Nettoyez la surface et les paniers de skimmer et de pompe.
- **Les utilisateurs** : votre entretien doit être sérieux si votre piscine est très utilisée. Chaque baignade a pour conséquence un apport de matières organiques (cheveux, huile solaire, etc.) et de bactéries. N'hésitez pas à augmenter provisoirement la durée de filtration pendant les périodes où votre piscine a le plus de succès !
- **Un PH trop fort** : les piscines équipées d'un chlorinateur nécessitent un apport régulier d'acide (PH moins). Un PH trop fort empêche le chlore d'agir et met en péril le revêtement de votre piscine.
- **Une durée de filtration trop faible** : si votre piscine est équipée d'un chlorinateur, le chlore est fabriqué pendant la durée de filtration. En écourtant cette durée, vous diminuez la quantité de chlore produite.
- **Un filtre sale** : si vous oubliez de nettoyer régulièrement votre filtre, vous maintenez en permanence dans votre circuit des matières organiques défavorables à la pureté de votre eau.
- **Un taux de sel insuffisant (pour les piscines équipées d'un chlorinateur)** : votre chlorinateur a besoin d'un taux de sel suffisant pour pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions et fabriquer le chlore qui permettra d'assainir l'eau de votre piscine. Le sel que vous ajoutez dans votre piscine n'est pas perdu ! Il sert de réserve au chlorinateur. Mieux vaut un taux de sel trop élevé que trop faible. (La seule conséquence d'un taux trop élevé sera un léger inconfort au moment des baignades et des traces de sel sur la plage).
- **Une grille de chlorinateur encrassée** : votre chlorinateur continuera à fonctionner, même avec une grille très chargée. Ce n'est pas une raison pour tester ses limites au-delà du raisonnable.

Si votre eau devient laiteuse ou verte, **NE VIDEZ PAS VOTRE PISCINE.** Reportez-vous à la page 22 : *Ma piscine a "tourné", que faut-il faire ?*

NOTES :

- **IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR UN PH UN PEU TROP BAS (ENTRE 6,5 ET 7) PLUTÔT QU'UN PEU TROP HAUT (SUPÉRIEUR À 7,6)**
- **LE PH IDEAL D'UNE PISCINE EN BÉTON EST DE 7,2**
- **LE PH IDEAL D'UNE PISCINE EN FIBRE DE VERRE EST DE 6,8**
- **UN PH SUPÉRIEUR À 7,4 OU UN TAUX DE CHLORE SUPERIEUR A 1,5 ANNULENT VOTRE GARANTIE**

LA FILTRATION

Le système de filtration de votre piscine a été conçu pour maintenir l'eau de votre piscine propre et saine.

Une vérification annuelle de votre installation par un technicien spécialisé est fortement conseillée et pourra alléger votre budget d'entretien. La première visite doit avoir lieu au cours de la deuxième année de fonctionnement.

LA POMPE :

Son rôle est de mouvoir l'eau dans le circuit. Elle est généralement munie d'une cloche transparente pour permettre la vérification du panier de protection qui l'empêche d'aspirer des corps de taille trop importante.

Si vous êtes équipé d'un chlorinateur pourvu d'une horloge, le fonctionnement de la pompe est commandé par le chlorinateur.

Pour nettoyer le panier :

- s'assurer que la pompe est arrêtée (couper l'alimentation générale).
- s'assurer que toutes les vannes du circuit sont fermées si la pompe est installée sous le niveau de l'eau de la piscine.
- retirer la cloche transparente en dévissant .
- retirer le panier.
- nettoyer le panier au jet.
- replacer le panier dans la pompe en faisant attention à son sens de mise en place.
- vérifier la bonne mise en place et la propreté du joint de la cloche (il est conseillé de l'enduire de graisse de silicone).
- Serrer modérément.
- NE PAS OUBLIER D'OUVRIR LES VANNES ET DE CONTROLER QUE LA POMPE FONCTIONNE NORMALEMENT AVANT DE QUITTER LE LOCAL.

Non fonctionnement de la pompe :

- l'alimentation générale est coupée.
- le déclic du chlorinateur est coupé.
- l'horloge est programmée pour un fonctionnement à d'autres heures.
- la pompe est débranchée
- la pompe est désamorcée (voir page 16)
- la pompe a chauffé (fonctionnement à vide, blocage etc...) et sa protection thermique a disjoncté. Dans ce cas, il est indispensable de couper l'alimentation de la pompe et de trouver la cause du problème au plus vite.

Fonctionnement en continu de la pompe :

- le chlorinateur est sur la position "Manuel" ou "Superchlorination"
- l'horloge est mal programmée.

LE CHLORINATEUR :

Votre piscine peut être stérilisée par l'ajout de chlore en galets (piscine dite "au chlore") ou à l'aide d'un chlorinateur (piscine dite "au sel"). Si vous êtes équipé d'un chlorinateur, vous constaterez qu'il se compose de deux parties : le boîtier de contrôle et la cellule (cylindre transparent avec ses grilles électrodes). Il fonctionne en fabriquant du chlore à partir du sel qui est contenu dans l'eau (la piscine devra être salée entre 4 et 6 grammes par litre contre 30 à 40 grammes par litre pour la mer).

Par phénomène électrolytique, la molécule de sel (chlorure de sodium) est scindée pour dégager du chlore et du sodium qui se dissolvent immédiatement dans l'eau pour rejoindre la piscine. Certains modèles sont autonettoyants et ne nécessitent pas d'entretien. Sur les modèles non-autonettoyants la fabrication du chlore forme peu à peu une gelée blanche sur la grille qu'il faudra nettoyer tous les 1 à 2 mois.

IMPORTANT

La plupart des modèles de chlorinateurs sont équipés d'une horloge qui commande la pompe en même que la production de chlore. Il est important de programmer cette horloge pour que la filtration et la production de chlore se fassent pendant les heures chaudes de la journée à raison de 2 à 4 heures en hiver et 6 à 9 heures en été.

MODELE CLEARWATER AUTONETTOYANT (écran à cristaux liquides)

Ce modèle est pourvu d'une horloge sauvegardée qui conservera ses réglages même lors d'une coupure de courant.

Réglage de l'horloge :

- Appuyer sur le bouton "Clock" et **MAINTENIR** ce bouton appuyé
- Appuyer à répétition sur le bouton "Hour" jusqu'à ce que l'heure affichée corresponde à l'heure réelle. Procéder de même pour les boutons "Min." et "Day" (jour)
- Relâcher le bouton "Clock"

Réglage des heures de fonctionnement :

- Appuyer une fois sur le bouton "Timer" et relâcher
- La mention "1 ON" s'affiche
- Appuyer sur "Hour" et "Min." pour déterminer l'heure de démarrage du système (par exemple : 9 h 0 min.) **Appuyer au moins une fois sur "Min." pour remplacer les deux tirets par un zéro (9 h --- n'est pas une programmation valide).**
- Appuyer sur le bouton "Timer" et relâcher
- La mention "1 OFF" s'affiche
- Appuyer sur "Hour" et "Min." pour déterminer l'heure d'extinction du système (par exemple : 16 h 0 min.)

Il est possible de programmer plusieurs tranches de fonctionnement du système en continuant d'appuyer sur le bouton "Timer"

En cas de fausse manipulation :

Le bouton "Reset" remet tout à zéro.

Réglage de la production de chlore :

Il est possible de régler la production en appuyant à répétition sur le bouton "Output"

Superchlorination :

Un appui sur le bouton "Super Chlorinate" augmentera brutalement la production de chlore pendant une durée de 24 heures. Les réglages normaux reprendront effet à la fin de cette période. Un deuxième appui sur cette touche annule le mode "Super chlorinate".

Signification des voyants lumineux :

- Voyant jaune dans la barre "Chlorine Output" : ce voyant clignote lorsque le chlorinateur nettoie la grille. Pendant cette brève période, la production de chlore est interrompue.
- Voyant "Super chlorinate" indique que ce mode a été sélectionné.
- Voyant "Add Salt" indique que votre taux de sel est trop bas et qu'il est temps d'ajouter du sel dans la piscine.
- Voyant "No flow" indique que la circulation d'eau a été interrompue. Vérifier le branchement et le bon fonctionnement de la pompe. Vérifier que le circuit est bien amorcé.

Mode manuel :

Un appui sur la touche "ON/OFF mettra le système en marche pendant les heures où il est normalement arrêté OU arrêtera le système pendant les heures où il devrait fonctionner. Cette touche est très utile pour forcer la marche en dehors des heures normales de fonctionnement pour, par exemple, passer l'aspirateur. Le système repassera tout seul en mode automatique au bout de quelques temps.

MODELE CLASSIQUE A AIGUILLE :

Mise en route:

- alimentation générale branchée
- déclic du chlorinateur enclenché
- bouton de gauche "cell" sur la position "on".
- le chlorinateur est commandé par l'horloge durant les heures de programmation si le bouton de droite est sur la position "Auto".
- le chlorinateur fonctionne en continu si ce même bouton est sur la position "Manuel".

NOTE : la pompe doit toujours fonctionner en même temps que le chlorinateur.

Contrôle du fonctionnement:

- pendant la marche, le bouton "cell" doit être allumé.
- l'aiguille qui indique la production de chlore et la quantité de sel doit se situer dans le secteur vert (ajuster la position de l'aiguille en tournant le bouton de réglage "chlorine production" situé sous le cadran).

Horloge:

- basculer les ailettes de programmation vers l'extérieur sur la partie du cadran qui correspond aux heures de fonctionnement désirées (vous pouvez avoir deux plages de fonctionnement quotidiennes de 3 heures par exemple , au lieu d'une seule de 6 heures. Il est déconseillé d'avoir plus de deux fonctionnements par jour car cela diminue la durée de vie de la pompe).
- mettre l'horloge à l'heure en tournant le cadran dans le sens horaire (les aiguilles doivent indiquer la bonne heure et le petit triangle blanc vous indiquera s'il s'agit du matin ou du soir).

NOTES:

- l'horloge ne commande le système que quand le bouton de droite est dans la position "Auto".
- l'horloge prend du retard à chaque fois que l'alimentation générale est coupée (pendant les opérations d'entretien par exemple).
- en cas de coupure de courant, l'horloge se décalera mais continuera à faire fonctionner le système quotidiennement pendant la même durée de temps.

Production de chlore:

La quantité de chlore produite est déterminée par la teneur en sel de votre eau et par le nombre d'heures de fonctionnement.

- le nombre d'heures de fonctionnement variera comme indiqué ci-avant.
- la teneur en sel de votre eau est indiquée par l'aiguille de production de chlore qui doit se situer dans la zone verte.

Lorsque le bouton de réglage est tourné à fond et que l'aiguille n'atteint pas la zone verte : il est temps de rajouter un sac de sel dans la piscine.

Nettoyage des électrodes (grille du chlorinateur):

Les électrodes de la cellule transparente du chlorinateur vont peu à peu se recouvrir de sodium sous la forme d'une gelée blanche. Les grilles doivent être nettoyées lorsque les trous en forme de losanges ne sont plus du tout visibles, ce qui correspond à une épaisseur de gelée de 3 à 6 mm.

- arrêter la pompe.
- fermer toutes les vannes si votre local en comporte.
- dévisser le bouchon blanc sur le dessus de la cellule (avec le fil).
- nettoyer les électrodes avec un jet puissant (n'utilisez toutefois pas de karscher) ou un pinceau trempé dans l'eau (pas d'abrasifs).
- replacer la grille et resserrer le bouchon en prenant soin de mettre le joint bien en place (graisse de silicone recommandée).
- **NE PAS OUBLIER D'OUVRIER LES VANNES ET DE CONTROLER QUE LA POMPE ET LE CHLORINATEUR FONCTIONNENT NORMALEMENT AVANT DE QUITTER LE LOCAL.**

LE FILTRE A SABLE (voir éventuellement "LE FILTRE À CARTOUCHE") :

Son rôle est de débarrasser l'eau de ses impuretés. Il contient 40 à 200 kg de sable que l'eau doit traverser. Les impuretés emmagasinées dans le sable vont, petit à petit, boucher le filtre et faire monter la pression dans le circuit.

Lorsque la pression indiquée sur le manomètre est supérieure à 1,20 bars, il est temps de procéder au nettoyage du filtre (ou backwash).

- arrêter la pompe.
- mettre la vanne 7 voies du filtre sur la position "backwash".
- démarrer la pompe.
- contrôler la couleur de l'eau qui est alors éliminée et qui passe dans le témoin transparent, sur la tête du filtre.
- après 3 à 5 minutes environ, l'eau doit être assez claire.
- arrêter la pompe.
- placer la vanne sur position "rinçage".
- faire fonctionner la pompe pendant 2 minutes.
- arrêter la pompe.

- mettre la vanne sur "filter" (position normale de fonctionnement).
- s'assurer que tout est à nouveau normal en faisant fonctionner la pompe et en vérifiant la pression sur le manomètre.

LE FILTRE A CARTOUCHE :

Son rôle est de débarrasser l'eau de ses impuretés. Il est constitué d'une membrane semi-perméable que l'eau doit traverser. Les impuretés emmagasinées dans cette membrane vont, petit à petit, boucher le filtre et faire monter la pression dans le circuit.

Lorsque la pression indiquée sur le manomètre est supérieure à 1,20 bars, il est temps de procéder au nettoyage du filtre. Si vous n'avez pas de manomètre, effectuez ce nettoyage tous les mois.

- arrêter la pompe.
- dévisser la bague supérieure du filtre
- retirer la cartouche et la rincer avec précaution (cette cartouche est fragile)
- remettre la cartouche en place. Veiller à bien la positionner.
- revisser la bague en vérifiant la position du joint.
- redémarrer la pompe.
- s'assurer que tout est à nouveau normal en faisant fonctionner la pompe et en vérifiant la pression sur le manomètre.

LE BULLEUR (BLOWER) (si vous êtes équipé d'un spa) :

Son rôle est d'injecter de l'air sous pression dans la banquette du spa.

Il fonctionne indépendamment de la pompe et n'a aucun rôle dans la filtration : c'est un simple agrément de baignade que l'on peut déclencher à partir de la commande pneumatique du bord de la piscine (ou interrupteur ou télécommande).

Le bulleur n'a besoin d'aucun entretien si ce n'est une vérification de sa grille d'aspiration qui doit être libre (nids de guêpes par exemple !)

LES JETS DU SPA (si vous êtes équipé d'un spa) :

Vous pouvez régler le débit d'air dans ces jets grâce aux boutons de contrôle. L'air ne sera injecté que si la pompe fonctionne.

Il est déconseillé de laisser les bulles d'air sortir en fonctionnement normal de la piscine (quand vous n'avez pas besoin d'un massage) car elles contribuent à la destruction prématurée du chlore de votre eau.

NOTE : les bulles des 4 jets dorsaux fonctionnent avec la pompe et n'ont rien de commun avec le blower (bulleur) qui est sur un circuit totalement indépendant.

EN CAS DE PROBLEME

Mon eau devient trouble : voir page 9 et page 22 (*Ma piscine a "tourné"...*).

Mon niveau d'eau baisse régulièrement : l'évaporation peut faire baisser le niveau de l'eau d'une piscine jusqu'à 10 cm par semaine. Le vent et la chaleur favorisent ce phénomène. Les baisses les plus couramment constatées sont de 3 à 5 cm par semaine en été, mais tout dépend de la situation de votre piscine. Si votre piscine est équipée d'un système de compensation automatique, il est anormal de voir son niveau baisser. Si vous constatez une forte baisse en saison fraîche, sans qu'il y ait de vent, ou une baisse supérieure à 10 cm/semaine, quelle que soit la saison, consultez-nous également.

Il n'y a pas de chlore dans ma piscine (selon le test) :

- si votre piscine est équipée d'un chlorinateur, il est tout à fait normal que le taux de chlore mesuré soit faible. Pour que votre mesure soit significative, faites-la en fin de journée. Le taux doit être voisin de 0,3 ppm. Le principe même du chlorinateur est d'entretenir un taux de chlore faible mais constant. Ce faible taux de chlore procure un grand confort de baignade en vous évitant des irritations et des odeurs désagréables. Si votre taux de chlore est inférieur à 0,3 ppm, il convient d'ajouter du stabilisateur dans votre piscine et/ou d'ajuster la durée de fonctionnement (au moins 8 heures en été). Il faut également vérifier votre taux de sel et la position du bouton de réglage.
- si votre piscine n'est pas équipée d'un chlorinateur, le taux de chlore dépend directement de la quantité de chlore que vous ajoutez régulièrement dans votre piscine. Revoyez éventuellement la périodicité de vos ajouts.

Il y trop de chlore dans ma piscine : ATTENTION !!! L'excès de chlore est extrêmement néfaste pour l'ensemble de vos équipements et pour le revêtement de votre piscine. L'excès de chlore et/ou de PH est UNE CAUSE MAJEURE DE VIEILLISSEMENT PREMATURÉ DE LA PISCINE ET DES ÉQUIPEMENTS DE FILTRATION. Il favorise l'osmose, la porosité, les craquelures et la décoloration du revêtement. Si votre piscine est équipée d'un chlorinateur (système au sel), le réglage de la production et la durée de fonctionnement de votre filtration (voir programmation de l'horloge, page 11) sont les deux paramètres qui influencent le taux de chlore de votre piscine. Cette durée doit être augmentée en été car les ultraviolets détruisent le chlore qui est fabriqué par votre système (durée habituelle de filtration en été : 7 à 8 heures/jour). Cette durée doit être diminuée en hiver pour éviter l'excès de chlore (durée habituelle de filtration en hiver : 3 à 4 heures/jour).

Comment faire baisser un taux de chlore trop élevé ? : En cas d'erreur de manipulation ou de dosage trop fort, il se peut que la concentration en chlore de votre piscine devienne trop importante. Il s'ensuit des inconvénients pour les utilisateurs (irritation de la peau ou des yeux, cheveux "verts", etc.) ainsi que pour le matériel de filtration, les gelcoats, les liners ou les peintures de piscine. Une solution consiste simplement à couper le chlorinateur ou à interrompre la chloration par galets, et à attendre. Le délai de retour à la normale risque toutefois d'être important, surtout si l'eau contient du stabilisateur de chlore. Pour un retour rapide à la normale, utilisez du "thiosulfate de sodium" ou de l'"hyposulfite de sodium". Ce produit entraîne une baisse du PH qu'il conviendra de rééquilibrer quelques jours plus tard.

Ma piscine est fendue : la partie visible d'une piscine en fibre de verre est appelée le gelcoat. Ce matériau est très dur afin de résister à l'usure du temps. Comme tout matériau dur, il est aussi très cassant. Il n'est pas exceptionnel de constater des micro-fentes dans le gelcoat. Elles sont en général présentes dès la fabrication de la piscine mais restent indécélables tant que la piscine n'est pas mise en eau. Ces micro-fentes ont l'épaisseur d'un cheveu et sont réparties en forme d'étoile. Elles deviennent visibles lorsque la poussière s'y incruste. Sauf en cas de

problème esthétique important (fentes très nombreuses et très visibles), il n'y a pas lieu de s'alarmer. Le gelcoat est uniquement un revêtement de décoration et de protection contre l'usure. L'étanchéité de votre piscine est assurée par la barrière de résine vinylester qui se trouve derrière le gelcoat. Aucune chance, donc, pour que l'eau se mette à fuir par les micro-fentes du gelcoat !

Mon horloge se dérègle tout le temps : les horloges électriques utilisées pour les équipements de piscine ne sont pas des instruments de haute précision et peuvent dériver de 5 à 10 mn par semaine. En cas de coupure de courant, elle prennent un retard équivalent à la durée de la coupure. A chaque fois que vous coupez l'alimentation de la pompe pour manipuler votre vanne de filtre, l'horloge prend un peu de retard. Pensez simplement à la remettre à l'heure à chacune de vos visites dans le local technique.

Ma pompe ne s'allume plus : reportez-vous aux pages 10 et 16.

Ma pompe semble marcher, mais l'eau ne circule pas (ou peu) : votre pompe est probablement désamorcée et risque de s'endommager si vous la laissez fonctionner ainsi. Coupez l'alimentation de la pompe (débranchez-la ou disjonctez son alimentation au tableau électrique).

Les causes possibles de ce problème :

- vous avez branché votre tuyau d'aspiration sans le remplir d'eau au préalable. Dans ce cas, débranchez le tuyau, réamorcer la pompe (voir ci-dessous) et remplissez correctement le tuyau avant de le rebrancher.
- vous êtes intervenu sur l'un des éléments de la filtration (pompe ou chlorinateur). Dans ce cas, il est parfaitement normal que votre pompe soit désamorcée : voyez ci-dessous comment réamorcer la pompe.
- vous avez laissé une vanne fermée dans votre local technique. Vérifiez vos vannes avant de continuer.
- le niveau d'eau de votre piscine est descendu en-dessous du niveau du skimmer. La pompe ne peut plus aspirer l'eau. Remplissez la piscine avant de continuer.
- votre couvercle de pompe n'est pas bien serré ou le joint du couvercle n'est pas correctement positionné. Dévissez le couvercle, vérifiez la position du joint et vérifiez la propreté du joint. L'étanchéité de ce couvercle peut être améliorée en mettant de la graisse silicone sur le joint.
- votre skimmer est bouché par un ballon, un sac en plastique ou un autre objet. Ouvrez le skimmer et vérifiez son état. Si votre skimmer est équipé d'une trappe, vérifiez que la trappe n'est pas bloquée ou montée à l'envers (l'eau doit pouvoir ouvrir la trappe en la poussant dans le sens normal de circulation)
- si aucune de ces causes n'explique votre problème, coupez l'alimentation de votre pompe et consultez-nous.

Pour réamorcer la pompe (uniquement si vous avez découvert la cause du problème et que vous l'avez résolu) :

- Si votre local technique est en-dessous du niveau d'eau, il suffit de remettre la pompe en marche
- Si votre local technique est au-dessus du niveau d'eau, suivez cette procédure :
 - coupez l'alimentation de la pompe, si ce n'est déjà fait
 - ouvrez le panier de pompe et remplissez-le autant que possible à l'aide d'un tuyau.
 - refermez le panier et mettez la vanne de filtre en position "Waste"
 - remettez la pompe en marche.
 - vous pouvez faciliter le réamorçage en faisant fonctionner la pompe par intermittence (allumée 5 secondes, éteinte 3 secondes, allumée 5 secondes, éteinte 3 secondes, ...)
 - surveillez le panier de pompe. Si vous voyez couler un filet d'eau qui grossit peu à peu, tout va bien : la pompe est en train de se réamorcer, laissez-la tourner en continu. Dans le cas contraire, continuez vos tentatives pendant 2 minutes. Si rien ne coule dans votre panier au bout de ce délai, c'est que le problème qui a causé le désamorçage de votre pompe n'a pas été résolu. Coupez la pompe et reprenez ce chapitre au début.

- une fois votre pompe réamorcée (le panier est plein d'eau), coupez l'alimentation, remettez la vanne de filtre en position "filter" et remettez la pompe en marche.

Mon aiguille de chlorinateur ne marche pas bien : l'indicateur de fonctionnement du chlorinateur ne doit pas être considéré comme un instrument de haute précision. Sur la plupart des appareils, cette aiguille se déplace par à-coups lorsque le bouton de réglage est manipulé et ce comportement doit être considéré comme normal. Si vous avez un doute sur le fonctionnement de votre chlorinateur ou sur celui de cet indicateur, vous pouvez faire un test en versant une petite poignée de sel dans le skimmer (**50 gr. maximum**). Dans les secondes qui suivent, l'aiguille doit dévier sur la droite puis revenir à sa position normale (attention : ce mouvement est très rapide !) Le meilleur moyen de savoir si votre chlorinateur fonctionne est de tester la quantité de chlore contenue dans votre piscine. Si votre eau est chlorée, c'est que votre chlorinateur fonctionne !

Ma cellule (grille) de chlorinateur est cassée : la cellule du chlorinateur est un élément fragile composée de différents alliages métalliques superposés. Sa durée de vie normale est de 3 à 5 ans mais elle peut être raccourcie par des nettoyages trop énergiques ou par l'utilisation de sel minéralisé (sel non adapté aux piscines). Cette cellule ne doit jamais être brossée ou frottée à l'aide d'un objet dur. La façon idéale consiste à utiliser un jet d'eau sous pression. Il n'est pas utile de nettoyer parfaitement cette cellule. L'objet de ce nettoyage est seulement d'évacuer la majeure partie du sodium qui s'y est accumulé. La cellule doit être nettoyée quand le sodium s'y est accumulé de telle façon que les espaces entre les grilles sont entièrement bouchés. Une cellule cassée doit impérativement être remplacée sous peine d'endommager le chlorinateur.

Ma piscine est toujours sale : le nettoyage hebdomadaire de votre piscine est censé la débarrasser de la poussière apportée par le vent et les pluies. Malheureusement, certaines poussières (poussière de nickel ou de chantier) sont assez fines pour traverser le filtre à sable et ne sont jamais éliminées. Le signe caractéristique de ce type de poussière est un dépôt très sombre et très fin à proximité des refouleurs qui apparaît quelques heures à peine après le nettoyage. Il est possible de se débarrasser de cette poussière en ajoutant une poudre de filtration dans le filtre à sable. Ce produit se verse directement dans le skimmer (si votre panier est équipé d'une chaussette, enlevez le panier avant de verser le produit). Il sera aspiré par la pompe et ira se déposer sur le dessus du filtre à sable dont il améliorera notablement les performances. Cet additif est éliminé au cours du backwash et doit être renouvelé régulièrement. (Voir également page 22 "Ma piscine a tourné...")

Mon projecteur ne marche plus : comme tout système d'éclairage, le projecteur de votre piscine peut être victime d'une panne. Les causes les plus courantes sont :

- un faux contact au niveau du domino sur lequel l'ampoule est fixée,
- une ampoule grillée.

Les projecteurs utilisés dans les piscines sont du type halogène et sont sujets à des températures très élevées. En cas de défaut, le domino utilisé pour tenir l'ampoule doit donc impérativement être remplacé par un modèle équivalent, de type céramique afin de résister à la chaleur. Les ampoules halogènes ne doivent jamais être touchées avec les doigts sous peine de raccourcir leur durée de vie. Manipulez-les avec des gants ou à travers un tissu ou un film plastique.

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE VIDER LA PISCINE POUR INTERVENIR SUR LE PROJECTEUR. Le bloc projecteur peut être détaché de la paroi et posé sur le bord de la piscine pour être ouvert au sec. Pour détacher le bloc, dévissez simplement la visse située sur le dessus et tirez doucement à vous en déroulant le fil électrique. Ramenez le bloc à la surface, faites votre intervention et remettez le bloc en place après avoir enroulé le fil sur sa partie arrière. Ce type de projecteur est conçu pour être refroidi par l'eau et **NE DOIT JAMAIS FONCTIONNER HORS DE L'EAU** (il pourrait fondre ou prendre feu). Si vous ouvrez le projecteur, il est vivement conseillé, avant de le refermer, d'enduire le joint de graisse silicone afin d'améliorer son étanchéité.

Des grosses bulles bruyantes sortent des refouleurs :

Attention ! Ne confondez pas refouleurs et sortie de bulleur. L'air sortant de la banquette de votre spa correspond à un fonctionnement normal du bulleur. Ce fonctionnement est commandé par un interrupteur, une télécommande ou une commande pneumatique située sur le rebord de votre piscine.

Si des bulles bruyantes sortent de vos refouleurs (buses circulaires positionnées sur le flanc de la piscine), cela signifie sans doute que votre pompe ne marche pas correctement. Voyez en page 16 "Ma pompe semble marcher, mais l'eau ne circule pas". L'explication la plus fréquente est que vous venez de monter votre trappe de skimmer dans le mauvais sens.

Il pleut et ma piscine déborde :

En cas de forte pluie, votre piscine peut déborder. Si l'évacuation des eaux de votre plage a été correctement conçue, cet événement n'a aucune conséquence technique. Le plus sage est de ne pas intervenir avant le retour du soleil et le séchage du terrain. En vidant trop tôt votre piscine, vous risquez de l'exposer à une poussée d'eau extérieure qui peut la déformer. La quantité d'eau qui déborde de votre piscine est faible. Si votre piscine n'était pas là, où tomberait la pluie ? Au même endroit ! Ne vous inquiétez donc pas pour si peu !

Mes chaussettes se déchirent tout le temps :

La durée de vie normale d'une chaussette de skimmer est de 5 à 8 semaines. Si votre chaussette se déchire systématiquement avant cette période, il est probable que votre taux de chlore est trop élevé. ATTENTION !!! L'excès de chlore est extrêmement néfaste pour l'ensemble de vos équipements et pour le revêtement de votre piscine. Voir ci-dessus « Il y a trop de chlore dans ma piscine ».

Mon robot blanchit et/ou devient collant :

Ces signes démontrent que votre taux de chlore est trop élevé. ATTENTION !!! L'excès de chlore est extrêmement néfaste pour l'ensemble de vos équipements et pour le revêtement de votre piscine. Voir ci-dessus « Il y a trop de chlore dans ma piscine ».

QUESTIONS ET RÉPONSES

A quel niveau faut-il maintenir l'eau ? : le niveau d'eau se vérifie en regardant la meurtrière (fenêtre) du skimmer (panier d'aspiration). L'eau doit arriver entre le 2/3 et le 3/4 de la hauteur de l'ouverture visible sur le flanc de la piscine.

En dessous de ce niveau, il y a risque d'un désamorçage néfaste à la pompe.

Au dessus de ce niveau, les corps flottants auront du mal à être collectés dans le panier.

Pour abaisser le niveau, utiliser la pompe sur la position "évacuation" en suivant la procédure prescrite (voir page 13 pour les filtres à sable). **IMPORTANT** : Si votre terrain est inondé, attendez la décrue avant de vider l'excédent d'eau de votre piscine. Pour remonter le niveau : ajouter tout simplement de l'eau à l'aide d'un tuyau d'arrosage coulant dans la piscine. **Note** : certaines piscines peuvent être équipées d'un trop plein et / ou d'un remplissage automatique.

A quoi servent les chaussettes de skimmer ? : votre panier de skimmer peut être équipé d'une chaussette (la chaussette s'installe à l'intérieur du panier). Cet accessoire protégera efficacement votre pompe contre les petits gravillons qui pourraient endommager sa turbine. Il vous permettra également de retenir à la source la majeure partie des corps polluants de votre piscine et d'espacer ainsi les "backwash" qui consomment de l'eau. La durée de vie classique d'une chaussette est de 1 à 2 mois.

Quand faut-il rajouter du sel ? : l'aiguille du chlorinateur vous permet de connaître très simplement le besoin en sel de votre piscine. Tournez le bouton à fond vers la droite. L'aiguille doit se positionner à la verticale ou dans la partie droite (côté vert et rouge). Si ce n'est pas le cas, votre piscine manque de sel. Rajoutez un sac de 25 kg que vous disperserez directement dans la piscine. Attendez 48h puis vérifiez à nouveau la position de l'aiguille.

Quelle sorte de sel dois-je mettre dans ma piscine ? : le sel à ajouter dans votre piscine est un sel particulier, qui doit être déminéralisé. A titre occasionnel, il est possible d'utiliser du sel alimentaire, vendu dans certaines boulangeries. Mais, sur le long terme, ce type de sel est fortement déconseillé car il accélère le vieillissement des grilles de chlorinateur en favorisant leur oxydation. Le sel pour piscine est en vente dans les magasins de produits pour piscine.

Quand faut-il rincer le filtre ? : le filtre se nettoie toutes les 4 à 8 semaines. Le filtre à sable se rince en positionnant la poignée sur "backwash". Le filtre à cartouche doit être démonté pour être nettoyé au jet. Une autre façon de savoir quand cette opération doit être effectuée est d'observer le manomètre de pression (s'il existe et s'il marche). Commencez tout d'abord par repérer la pression "normale" de votre installation. Pour ce faire, faites un nettoyage et notez la pression indiquée par le manomètre. Lorsque la pression aura augmenté de 3 ou 4 graduations, il sera temps de refaire un nouveau nettoyage.

Qu'est-ce que le PH ? Est-ce important ? : le PH est une mesure qui indique l'équilibre base/acide de votre piscine. Cette mesure peut être effectuée à l'aide d'un "kit de test" qui vous est normalement fourni avec votre piscine ou qui peut être acheté par la suite. Notre magasin peut également analyser gratuitement votre eau pour en déterminer le PH (prélever l'eau à 30 cm de profondeur et l'amener dans une petite bouteille que vous stockerez à l'abri de la chaleur et de la lumière durant le transport). Ce paramètre, trop souvent négligé, est très important pour votre piscine.

Un PH trop fort peut avoir pour conséquence :

- **une dégradation du gelcoat pour les piscines en fibre de verre,**
- **une eau irritante (irritations de la peau ou des yeux),**

- des dépôts blanchâtres sur la ligne d'eau,
- un développement d'algues (action du chlore diminuée).

Un PH trop bas peut avoir pour conséquence :

- une eau irritante (irritations de la peau ou des yeux),
- une dégradation prématurée des équipements de filtration.

Le PH des piscines qui ne sont pas équipées de chlorinateur a toujours tendance à baisser et doit être équilibré à l'aide d'une solution B (basique). Le PH des piscines équipées d'un chlorinateur a toujours tendance à augmenter et doit être équilibré à l'aide d'une solution A (acide). Ces solutions sont en vente à notre magasin.

Le contrôle et l'équilibre du PH doivent être faits :

- au moins une fois par mois pour les piscines qui ne sont pas équipées d'un chlorinateur,
- au moins quatre fois par an pour les piscines équipées d'un chlorinateur.

Pour équilibrer votre PH, suivez la procédure suivante :

- faites ou faites faire le test afin de déterminer si votre PH est correct ou si vous devez ajouter de la solution A ou B,
- ajoutez 1/4 de litre de la solution le soir (à partir de 16 heures). Faites tourner la filtration deux heures après cet ajout,
- attendez 2 jours, puis refaites un test. Renouvelez l'opération si nécessaire.

Les solutions doivent être diluées dans un seau avant d'être ajoutées dans la piscine. Versez le mélange au niveau des refouleurs afin d'obtenir une dissolution rapide. **Ne versez jamais les solutions dans le skimmer.** Interdire la baignade pendant 24h après avoir versé la solution.

NOTES :

- **IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR UN PH UN PEU TROP BAS (ENTRE 6,5 ET 7,2) PLUTÔT QU'UN PEU TROP HAUT (SUPÉRIEUR À 7,6)**
- **LE PH IDEAL D'UNE PISCINE EN BÉTON EST DE 7,2**
- **LE PH IDEAL D'UNE PISCINE EN FIBRE DE VERRE EST DE 6,8**
- **UN PH SUPÉRIEUR À 7,4 ANNULE VOTRE GARANTIE**

Qu'est-ce que le TAC (alcalinité) ? Est-ce important ? : le TAC (Titre Alcalimètre Complet ou Total Alkalinity) est une mesure qui indique la quantité de bicarbonates présents dans l'eau. Cette mesure peut être effectuée à l'aide d'un "kit de test" qui vous est parfois fourni avec votre piscine ou qui peut être acheté par la suite. Notre magasin peut également analyser gratuitement votre eau pour en déterminer le TAC (prélever l'eau à 30 cm de profondeur et l'amener dans une petite bouteille que vous stockerez à l'abri de la chaleur et de la lumière durant le transport). Ce paramètre varie peu et fait rarement l'objet d'une surveillance. Il peut toutefois expliquer certains problèmes rencontrés avec l'eau des piscines.

Si le TAC est trop élevé :

- un dépôt blanchâtre peut apparaître au niveau de la ligne d'eau,
- il est difficile de faire varier le PH (si le TAC est élevé, le PH est généralement élevé lui aussi. Plus le TAC est fort, plus il faudra ajouter d'acide (solution A) pour faire baisser le PH. Notez que l'acide fait baisser simultanément le PH et le TAC),
- il convient d'ajouter de l'acide pour faire baisser le TAC. Cet ajout va également faire baisser le PH qu'il faudra éventuellement remonter en ajoutant de la solution B. La quantité d'acide à ajouter se calcule comme suit :

(Ancien TAC – TAC souhaité) x volume du bassin en litres / 500 000

Exemple : TAC de l'eau : 200 mg/litre

TAC souhaité : 100 mg/litre

Volume de la piscine : 40 000 l

Volume d'acide = (200-100)x40 000/500 000 = 8 litres

IMPORTANT : ajoutez l'acide peu à peu, maximum 1 litre à la fois. Les solutions doivent être diluées dans un seau avant d'être ajoutées dans la piscine. Versez le mélange au niveau des refouleurs afin d'obtenir une dissolution rapide. **Ne pas verser les solutions dans le skimmer.** Interdire la baignade pendant 24h après avoir versé la solution.

Si le TAC est trop faible :

- le PH devient instable et peut varier à la moindre perturbation (complément d'eau, variation de pression atmosphérique, pluie, traitement, baignade ou apport même faible d'acide),
- Il convient d'ajouter du bicarbonate de soude pour faire remonter le TAC.

La quantité de bicarbonate à ajouter se calcule comme suit :

$(\text{TAC souhaité} - \text{Ancien TAC}) \times \text{volume du bassin en litres} / 590\,000$

Exemple : TAC de l'eau : 50 mg/litre

TAC souhaité : 100 mg/litre

Volume de la piscine : 40 000 l

Volume de bicarbonate = $(100-50) \times 40\,000 / 590\,000 = 3,4$ kg

Notez que cet ajout va également faire remonter le PH. Si une fois le TAC corrigé vous obtenez un PH trop fort, faites-le redescendre en utilisant du bisulfate de sodium (poudre) plutôt que de l'acide chlorhydrique.

Qu'est-ce que le stabilisateur de chlore ? Dois-je en utiliser ? : le stabilisateur de chlore est de l'acide isocyanurique. On en trouve dans le chlore en galet, dans certains chlores en granulés, dits "stabilisés" ou encore sous forme d'additif (pur). Son action consiste à ralentir la destruction du chlore par les ultraviolets. L'acide isocyanurique augmente en effet de façon très importante l'effet filtrant de l'eau et empêche les ultraviolets de pénétrer au-delà de quelques centimètres.

Effet positif :

L'ajout de stabilisant dans votre eau protège le chlore et, de ce fait, augmente de manière importante la quantité de chlore actif dans votre piscine. Si vous êtes équipé d'un système au sel, cet ajout vous permet donc de diminuer la durée de production et de faire des économies d'électricité.

Effet négatif :

Paradoxalement, si la quantité de stabilisateur est trop importante, cette substance finit par bloquer l'action chimique du chlore.

Conclusion :

- Si votre piscine est équipée d'un chlorinateur, il est souhaitable d'ajouter à votre eau une dose de stabilisateur une fois par an. Veillez impérativement à diminuer la durée ou l'importance de la production pour ne pas vous retrouver avec un excès de chlore dans votre piscine.
- Si votre piscine n'est pas équipée d'un chlorinateur, il est préférable de ne **pas** utiliser de galets stabilisés de façon **systématique**. Utilisez ces galets pendant les deux premiers mois qui suivent l'installation, puis alternez galets et chlore en granulé non-stabilisé en respectant le rythme suivant : une chloration par galet pour deux chloration par chlore en granulé non-stabilisé.
- Si la dose de stabilisateur présent dans votre piscine est trop élevée, la seule solution est de vider une partie de votre eau pour la remplacer par de l'eau du robinet. Dans ce genre de cas, on remplace généralement un quart ou la moitié de l'eau de la piscine. Une méthode simple pour éviter ce genre de problème consiste à vidanger systématiquement la moitié de l'eau tous les six mois (piscine au galet uniquement).

Qu'est-ce que le taux de phosphate ? Est-ce important ? : le phosphate est un composant essentiel des organismes vivants. Les cellules ont besoin de phosphate pour se reproduire. En temps normal, votre piscine est un milieu stérile et son taux de phosphate doit être très faible. Ce taux peut être mesuré à l'aide d'un test spécial. S'il est trop important, la piscine est victime d'un développement d'algues anarchique qui se reproduit après chaque traitement.

D'où provient le phosphate ? De tous les organismes vivants, de la pluie, de l'urine, des déchets végétaux, des engrais utilisés à proximité de la piscine, de la poussière...

Quand représente-t-il un problème ? Quand la quantité dissoute dans l'eau de la piscine dépasse 0,3 ppm, soit 30 grammes pour une piscine de 100 m³. Les algues parviennent alors à proliférer même en présence de chlore.

Comment devient-t-il un problème ? Le phosphate s'accumule peu à peu dans l'eau de la piscine. Les algues en consomment mais le relâchent quand elles meurent. La chloration de choc tue les

algues mais ne fait pas varier le taux de phosphate. Les « backwash » en éliminent une très faible quantité.

Un traitement adapté appelé « Starver » est la seule solution durable et efficace à ce problème.

Ma piscine a “tourné” (eau trouble, traces brunes ou vertes sur les parois), que faut-il faire ? : la première chose à faire est d'interdire la baignade. Si vous constatez un développement d'algues (eau blanchâtre et/ou trouble, traces brunes ou vertes sur les parois et/ou sur le fond) c'est que votre eau n'est plus correctement stérilisée. Il est donc possible que ce développement d'algues soit accompagné d'un développement de microbes. (ATTENTION : l'aspect blanchâtre de l'eau peut également être provoqué par la décomposition de peinture dans les piscines en béton peintes. Frottez la paroi pour vérifier que votre peinture ne s'en va pas. Si tel est le cas, ce paragraphe ne vous concerne pas.)

Vous allez devoir suivre deux démarches pour résoudre votre problème :

- 1- faire suivre un traitement à votre eau pour la rendre à nouveau saine et claire,
- 2- déterminer la cause du problème pour éviter qu'il ne se reproduise.

1- Traitement de l'eau

- **La première chose à faire est de vérifier et de corriger votre PH.** Si votre PH est trop fort (couleur violette sur la plupart des tests), le chlore présent dans votre eau ne peut pas agir. Aucun traitement ne pourra vraiment résoudre votre problème si votre PH reste fort (voir page 19 pour savoir comment corriger le PH). Si votre PH est trop bas, ne le corrigez pas tout de suite : en remontant le PH, vous risquez de diminuer l'efficacité du chlore.
- Si votre piscine n'est pas pourvue d'un chlorinateur (traitement par chlore en galets), il est possible que votre eau soit saturée de stabilisateur. Dans le doute, faites procéder à une analyse. Si votre eau est réellement saturée, la seule solution consiste à changer la plus grande partie de votre eau avant d'entreprendre un traitement.
- En cas d'eau très sale ou de développement important d'algues, la première chose à faire est un nettoyage soigneux de votre piscine, suivi d'un “backwash”, afin d'éliminer la plus grosse quantité possible de saleté.
- Une fois le PH corrigé, une élévation temporaire du taux de chlore (surchlorination) suffit ensuite généralement à régler le problème. Ajoutez du chlore en granulé le soir. Faire tourner la piscine au moins une heure après avoir versé les granules. Si vous venez de faire un ajout d'acide, attendez 6 h avant d'effectuer une surchlorination. Interdisez la baignade pendant 24 h après la surchlorination. Faites un nettoyage et un “backwash” prolongé 24 h après la surchlorination.
- Si votre eau reste “sale” après le traitement de choc, vous pouvez accélérer sa purification en utilisant du floculant. Le “Filter Boost” ou les “floculants de skimmer” améliorent les performances des filtres et permettent d'arriver plus rapidement à obtenir une eau claire. En cas d'eau très sale, il sera toutefois plus efficace d'utiliser un “floculant de fond” qui va amalgamer (agglutiner) les saletés et les faire tomber au fond de la piscine. Pour que ce type de produit puisse fonctionner correctement, vous devez coupez votre pompe et interdire la baignade pendant au moins six heures après avoir ajouté le floculant. Il suffit ensuite de remettre la filtration en route et d'aspirer les saletés en mode “waste” (évacuation) en manipulant doucement le balai pour ne pas les redisperser.
- Si votre piscine a été victime d'un développement important d'algues, vous pouvez compléter votre traitement en ajoutant un alguicide à votre eau. Ce type de produit a une action ciblée sur les algues qu'il va détruire. Vérifier la notice de l'alguicide pour savoir si la baignade doit être interdite après son utilisation. L'utilisation d'un alguicide est particulièrement recommandée pour les piscines en béton (en particulier les piscines carrelées) ou en cas de développement d'algues noires.

2- Trouver l'origine du problème

Dans la majeure partie des cas, le problème est dû à un mauvais PH (piscine à chlorinateur) ou à un excès de stabilisant (piscine aux galets). Si votre PH était correct avant le traitement, vérifiez les points suivants :

- Lire en détail la page 9 de ce manuel.
- La fréquentation de la piscine n'est-elle pas excessive par rapport à sa taille ?
- Le niveau de stabiliseur n'est-il pas trop haut ? (seule une analyse vous permettra de répondre à cette question)
- Si vous êtes équipé d'un chlorinateur, sa durée de fonctionnement est-elle suffisante ? Les durées normales sont de 5 heures en hiver et 8 heures en été. Vérifiez l'état de la grille et l'aiguille témoin. Ajoutez du sel si nécessaire. Ajoutez une dose de stabiliseur chaque année pour augmenter le taux de chlore actif dans votre piscine.
- Votre pompe est-elle en bon état ?
- Votre sable n'est-il pas trop ancien ? (le sable se change tous les 5 ans).
- Si votre piscine est en béton, un traitement régulier à l'algucide peut être utile pour éviter les problèmes.
- Si ce type de problème se reproduit fréquemment, vous êtes peut-être victime d'un taux de phosphate trop élevé. Lire à ce sujet « Qu'est-ce que le taux de phosphate ? » page 21

Si aucun de ces points ne semble expliquer votre problème, consultez-nous.

APPLICATION DE LA GARANTIE

1 – Rappel de quelques règles et usages en matière de garantie

- La garantie protège l'acheteur contre les éventuels défauts de fabrication et/ou de mise en œuvre des produits ou prestations vendus. Elle ne couvre pas les dommages provoqués par une mauvaise utilisation. Elle ne couvre pas les dommages liés aux catastrophes naturelles (inondations, cyclones, etc.)
- Si une société ou une personne autre que le vendeur intervient sur le matériel et/ou les travaux couverts par la garantie et que cette intervention est susceptible d'avoir provoqué ou aggravé un dommage, le vendeur peut annuler sa garantie.
- Lorsque la garantie s'applique, cela signifie que le vendeur est dans l'obligation de régler les dysfonctionnements constatés. Il n'est généralement pas tenu de régler ou de dédommager les conséquences de ces dysfonctionnements.
- Lorsque la garantie s'applique, elle consiste à échanger ou à remettre en état les matériels défectueux ramenés au magasin. Elle n'inclut pas les déplacements sur site.

2 – Importance du bon fonctionnement de la garantie

Parmi les différentes possibilités qui s'offrent à un acheteur pour juger de la qualité d'un vendeur, le fonctionnement de la garantie est probablement le plus important. En respectant ses engagements, le vendeur démontre son honnêteté. Dès lors, le client peut avoir la conviction que l'ensemble des affirmations et arguments soutenus par le vendeur sont dignes de foi. Il peut recommander le vendeur à ses amis et collègues et continuer à se fournir chez lui. Nous avons construit notre réussite sur notre réputation et nous sommes particulièrement conscients de l'importance du bon fonctionnement de notre système de garantie.

3 – Difficultés d'application

- En cas de défaillance d'un équipement, il n'est pas toujours facile de déterminer si l'origine du problème est liée à un défaut ou à une mauvaise utilisation de cet équipement. Le vendeur étant généralement expert dans le domaine concerné, il est *a priori* le plus qualifié pour en juger. Encore faut-il que l'acheteur lui fasse confiance et accepte son jugement.
- Pour déterminer l'origine du problème, le service technique chargé de la réparation se base souvent sur les déclarations du client afin de connaître les circonstances de la panne. Encore faut-il qu'il puisse faire confiance à ce client et à ses déclarations.

4 – La politique de Bleu Piscines

Lorsque le problème rencontré entre de toute évidence dans le cadre de la garantie, nous proposons immédiatement de prendre la réparation à notre charge.

Lorsqu'un doute subsiste sur l'origine du problème mais que nous avons la conviction que le client est de bonne foi, nous avons l'habitude de prendre la réparation à notre charge.

Lorsqu'il est certain qu'un problème est lié à un défaut de fabrication mais que la période de garantie est dépassée de quelques mois, nous avons l'habitude de prendre la réparation à notre charge.

A l'inverse, lorsque nous estimons, en se basant sur nos compétences, notre expérience et notre bonne foi, que le problème n'entre pas dans le cadre de la garantie, il est normal que nous refusions de prendre la réparation à notre charge. Nous tentons toutefois, par tous les moyens possibles, de minimiser le coût de la réparation pour le client.

5 – Conclusion

Le bon fonctionnement de la garantie dépend étroitement de la bonne foi du vendeur et de l'acheteur. Dans de nombreuses situations, seule l'honnêteté scrupuleuse des deux parties permet de déterminer avec certitude si le problème rencontré entre ou n'entre pas dans le cadre de la garantie. Si l'une des deux parties éprouve un doute quant à la sincérité de l'autre partie, il devient difficile de régler la question.

En cas de difficulté, la solution est toujours plus facile à trouver quand il est possible de préserver les bases d'une relation constructive entre le client et le vendeur.

Ces bases sont :

- la courtoisie
- le respect réciproque
- la sincérité
- le désir d'une relation juste et équilibrée

Notre expérience nous a démontré que l'immense majorité de nos clients recherchent, tout comme nous, une relation basée sur ces valeurs.

Une vérification annuelle de votre installation par un technicien spécialisé est fortement conseillée et pourra alléger votre budget d'entretien. La première visite doit avoir lieu au cours de la deuxième année de fonctionnement.

Durée des garanties :

Sauf mentions contraires figurant sur notre facture, les durées générales des garanties proposées par Bleu Piscines sont les suivantes :

- Petits accessoires (thermomètres, diffuseurs de chlore, gonflables, gadgets, etc...)..... 10 jours
- Piscines Intex (et bloc de filtration l'accompagnant)..... 3 mois
- Filtration (pompe, filtre, chlorinateur, etc...) – (sauf matériel Intex)..... 1 an
- Robot pour piscines à fond plat – hors pièces d'usure 1 an
- Robot Barracuda – hors pièces d'usure 2 ans
- Piscines KD Plus Zodiac, conformément à la garantie constructeur :..... 10 ans
- Coques : étanchéité de la structure (voir précisions en dernière page de notre manuel d'utilisation)
 - Toutes coques, sauf modèle Natacha et pièces autres que coques constructeur : 10 ANS
 - Modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine..... 1 AN
- Osmose (voir précisions en dernière page de notre manuel d'utilisation)
 - Toutes coques, sauf modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine 3 ANS
 - Modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine..... 1 AN

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIES

Nous vous remercions vivement de nous avoir accordé votre confiance. Sachez que, pour notre part, nous aurons tout fait, dans le cadre de nos engagements, pour vous satisfaire et pour que vous puissiez jouir pendant de longues années de votre investissement.

CONDITIONS GENERALES – LIMITATIONS

Si le produit ou (et) la pose que nous vous avons proposé(s) ont fait l'objet des plus grands soins de la part du fournisseur ou (et) du prestataire agréé(s), la mise en œuvre de la garantie implique que des conditions d'environnement et de préparation aient été scrupuleusement respectées. Il vous appartient de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité des usagers et notamment des enfants.

Concernant l'installation d'une piscine, il vous appartient de prendre toutes précautions (étude du sol) et mesures (murs de soutènement, compactage...) pour vous assurer – de la stabilité du terrain d'assise comme – de l'absence d'infiltrations d'eau quelle qu'en soit l'origine et – de la qualité de son drainage, après avoir fourni à votre bureau d'étude toute information sur les caractéristiques de la piscine prévue (dimensions, implantation souhaitée...)

BLEU PISCINES, avec ses fournisseurs ou son prestataire, ne saurait être tenue pour responsable des problèmes résultants d'une instabilité du sol ou d'infiltration d'eau dans le terrain, susceptibles de provoquer une dégradation physique ou esthétique de votre piscine.

La marge de tolérance des mouvements du remblai que notre installateur aura mis en place est de 20 % ce qui laisse dans le cadre de la présente garantie une marge de tolérance maximale de 8 cm quant à la régularité du fond de forme et des remblais en pourtour de piscine.

Il est vivement conseillé en tout état de cause de n'utiliser en revêtement de sol sur le pourtour d'une piscine que des matériaux aisément amovibles, ce, afin de faciliter tout contrôle ou intervention sur la piscine comme sur ses accessoires (plomberie et éléments de filtration). Même si la présente garantie nous conduisait à prendre en charge l'intervention, le coût de travaux liés à l'enlèvement et la réfection d'éléments non amovibles (dalle béton par exemple) resterait exclu de notre prise en charge dans le cadre de la présente garantie.

En cas de problème, de litige ou de contestation, il vous appartiendra d'apporter la preuve que ces conditions préalables ont été respectées et que les désordres résultent d'erreurs ou de défauts couverts par la présente garantie.

Votre piscine peut vous faire un très long usage sans problème, mais il convient de respecter son objet comme ses conditions d'utilisation et d'entretien. Vous devrez veiller notamment à ce que la qualité de l'eau utilisée soit en permanence conforme aux prescriptions techniques indiquées dans votre manuel d'entretien.

La présente garantie ne couvre pas les altérations esthétiques de votre piscine. Elle ne couvre pas non plus les altérations d'origine chimique (PH anormal, taux excessif de chlore dans l'eau, etc.)

En cas de doute ou de problème contactez-nous. Toute intervention par un agent non expressément mandaté par nous même sur les éléments qui font l'objet de la présente garantie annulerait celle-ci.

ETENDUE DE LA GARANTIE :

Sous les réserves ci-dessus exposées les produits et prestations sont garantis comme suit :

ELEMENTS EN FIBRE DE VERRE :

- Etanchéité de la structure, sous réserve que les problèmes éventuels ne soient pas dus à des facteurs externes anormaux (racines, mouvements de sol, etc.) ou à des facteurs internes accidentels (immersion d'objets ou utilisation de la piscine à d'autres fins que la baignade),
Toutes coques, sauf modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine 10 ANS
Modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine.....1 AN
- Osmose
Toutes coques, sauf modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine 5 ANS
Modèle Natacha et pièces autres que coques de piscine..... 1 AN

Dans le cadre de cette garantie, les réparations sont effectuées sur site.

INSTALLATION DE LA COQUE D'UNE PISCINE

- erreurs techniques d'installation (éléments installés par notre installateur) :..... 1 an

Dans le cadre de cette garantie, l'installateur devra remédier aux désordres constatés (obligation de résultat, les moyens relevant exclusivement de son choix)

PLOMBERIE ET ELEMENTS DE FILTRATION : (pompe, filtre à sable etc...)

Les fournitures et l'installation de ces éléments fournis par notre installateur sont garanties pièces et main d'œuvre sous réserve d'une utilisation conforme à celle indiquée dans votre manuel. Sont expressément exclus les problèmes pouvant résulter d'un choc électrique ou d'un mouvement de sol résultant d'une instabilité excessive du terrain. Cette garantie s'applique sur les matériels ramenés à notre magasin pour échange ou réparation. Elle n'inclus pas et ne couvre pas les frais de déplacement de nos techniciens. 1 an